

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 27 septembre 2021

Convocation du : 21 septembre 2021

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un, à 18 heures, le conseil de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOUN, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAND, Jean-Pierre BRIOULLE, Oliver REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUS, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Christiane ACANFORA, Roland AMADOR, Roger AQUINO, Jean BANAL, Alain MANIVEL, Robert PAUCHON, Françoise PINET, Jean-Claude VALLIER, Alain CAUSSE, Rajaa TOUSSAINT

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alais BOYOUN,
Alain MANIVEL excusé a donné pouvoir à Laurent CELCE,
Roland AMADOR excusée a donné pouvoir à Fabien GASCARD,
Jean BANAL excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET,

ORDRE DU JOUR : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la délibération en date du 12 avril 2021 portant adoption du budget principal primitif de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy,
Vu la délibération n°2021/68, portant attribution de subventions pour l'année 2021
Vu les demandes de subventions adressées à la Communauté de Communes pour l'exercice 2021,

Le président expose que parmi les dossiers de demande de subventions déposés par les associations auprès de la CCBd, certains étaient incomplets. Des compléments ont été demandés aux porteurs, qui ont permis leur instruction par les commissions, culture, tourisme et services aux habitants.

Sur avis de ces commissions, le président propose allouer les subventions suivantes :

Demandeur	Opération	Montant subvention proposé
Commune de St Auban d'Oze	Service de transport personnes âgées	1 000€
Club des aînés du Dévoluy	Actions communes avec autres clubs du territoire	1 500€
Amicale des pompiers Aspres	Prise en charge des assurances complémentaires en service commandé	1 900 €
Amicale des pompiers de Veynes	Prise en charge des assurances complémentaires en service commandé	2 090 €
Amicale des pompiers Dévoluy	Prise en charge des assurances complémentaires en service commandé	1 160 €
Familles Rurales	Sorties seniors	2 000 €
ADMR Haut-Bôchaine	Fonctionnement	2 300 €
HAMAC - Hautes-Alpes Modèle Air Club	Fonctionnement	400 €
Amis de l'Ecomusée de Veynes	L'association n'a pas été subventionnée en 2020. Or elle a été active et a su accompagner la CCBD dans la gestion de l'écomusée.	2 500 €
Association Modélisme Ferroviaire d'Aspremont	La somme demandée est en-deçà du seuil de 300 euros, mais au regard de leur implication dans les événements proposés par la CCBD, il est proposé pour cette année de répondre à sa demande	100 €
Musique municipale Veynes	Proposition de concerts et animations dans les communes membres de la CCBD	1500 €

D'autres demandes seront examinées ultérieurement, en fonction de la complétude des dossiers de demande et dans la limite des crédits prévus au budget.

Le bureau réuni le 13 septembre a émis un avis favorable à cette proposition

- Le conseil communautaire est invité à délibérer sur l'attribution des subventions aux associations telle que présenté.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 31 dont 4 pouvoirs	Pour : 31	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210927-De102_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2021

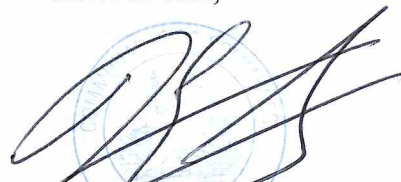
Affichage : 08/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,


Michel RICOU-CHARLES